

# POINT D'ACCÈS

## Note d'Information

N° 2 – Mars 2009

### 1) Lexique des différents organismes et leurs sigles (par Sylvie Niogret) :

Afin de faciliter la compréhension du fonctionnement de certains organismes avec lesquels Point de Vue sur la Ville est en relation, voici un petit lexique pour vous aider à y voir plus clair :

Association des Malades et Handicapés (AMH) :

Association généraliste sur le handicap physique avec laquelle nous collaborons. Son président, Éric BENON, est également président du CARPA.

Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité (CARPA) :

Collectif d'une vingtaine d'associations, dont le but est de faire respecter les principes d'accessibilité pour tous handicaps. Président : Éric BENON. Point de Vue sur la Ville et le Comité Louis Braille en font partie. Sylvie Niogret est représentante des deux structures et également administratrice. Anne Mignonat est suppléante pour le Comité Louis Braille et Barbara Augé est suppléante pour Point de Vue sur la Ville.

Commission Communale d'Accessibilité (CCA) :

Nouvelle dénomination de la Commission Extra-Municipale d'Accessibilité (CEMA) : commission de la ville de Lyon au sein de laquelle siègent un grand nombre d'associations de personnes handicapées. Présidente : Sylvie Guillaume (adjoindte au maire déléguée au handicap). Chargée de mission : Cécile Jacasson.

Il existe maintenant une CCA dans chaque commune de plus de 5000 habitants.

A Villeurbanne, la CCA est présidée par Claire Le Franc (adjoindte au handicap).

Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) :

Commission d'accessibilité du Grand Lyon qui va siéger en commission plénière (ancien Comité de Veille) et également se diviser en 4 sous-groupes : transports, voirie, établissements recevant du public et logement. Président : Pierre Abadie. Chargée de mission : Christelle Famy.

Les représentants de Point de Vue sur la Ville à la commission plénière sont : Lise Wagner, Georges Masson, Sylvie Niogret et Barbara Augé. Des suppléants pourront également être nommés.

Centre d'Études et de Recherche sur les Transports et l'Urbanisme (CERTU) :

Organisme dépendant du ministère de l'équipement et des transports qui n'a qu'un avis consultatif, mais dont l'avis est souvent suivi par les dirigeants politiques. Son siège est à Lyon.

### **Comité Louis Braille (CLB) :**

Fédération d'associations et d'établissements de déficients visuels dont fait partie Point de Vue sur la Ville.

### **Conseil Régional Rhône-Alpes :**

Le Conseil Régional a entre autres pour compétences les lycées et les transports régionaux (SNCF). Il a mis en place une Commission Régionale d'Accessibilité à laquelle participe Georges Masson.

### **Direction du Développement Territorial (DDT) :**

Service de la ville de Lyon chargé de déplacements urbains et de l'accessibilité dans ce domaine. Notre contact : Laetitia Formisano.

### **Grand Lyon :**

Groupement de 57 communes de l'agglomération lyonnaise. Il a pour compétences l'équipement, l'entretien et l'aménagement du territoire mais délègue ses pouvoirs dans certains domaines à d'autres organismes. Au niveau des déplacements, il gère, une partie de la voirie et des transports urbains.

Président : Gérard Collomb. Vice Président chargé des déplacements et des personnes handicapées : Pierre Abadie. Chargée de mission : Christelle Famy.

### **Institut National de Recherche et d'Étude sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) :**

Cet organisme, basé à Bron, mène entre autres différentes études sur l'accessibilité des transports, qu'ils soient communaux ou régionaux.

### **Kéolis Lyon :**

Cette société a en charge l'exploitation des TCL et du service Optibus.

### **Labellisation des commerces :**

Démarche mise en place dans Lyon et plusieurs villes de l'agglomération. Elle consiste à délivrer un label « commerce handi-accueillant » aux commerces qui font des efforts pour être accessibles aux personnes handicapées, tant au niveau de l'accessibilité physique que de l'accueil.

### **Maison Pour Tous/Salle des Rancy (MPT) :**

MJC dans laquelle Point de Vue sur la Ville a sa boîte aux lettres et qui nous prête également des salles pour nos réunions.

### **Optibus :**

Service de transports porte-à-porte réservés aux personnes handicapées physiques. Les personnes en fauteuil roulant et les personnes non-voyantes ont droit à ce service sans passer une visite médicale. Pour en bénéficier il faut être inscrit.

Ce service, qui fait partie des Transports en Commun Lyonnais, est géré par le SYTRAL (finances) et Kéolis (exploitation). Directrice : Séverine Pellerin.

### **Pour La Cité Humaine-Les Droits du Piéton :**

Association de piétons avec laquelle nous collaborons dans le domaine de l'accessibilité. Président : Yves Gascoin. Vice président : Jo Burger (plus particulièrement chargé des questions d'accessibilité). Josette Rousselet, membre de Point de Vue sur la Ville, fait également partie de cette association.

SYndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) :

Il a en charge la gestion financière et la maîtrise d'ouvrage des Transports en Commun Lyonnais (TCL et Optibus) dont il est propriétaire. Président : Bernard Rivalta. Chef de projet exploitation et interlocutrice concernant les questions d'accessibilité : Véronique Moura.

Transports en Commun Lyonnais (TCL) :

Transports en commun de Lyon et de l'agglomération lyonnaise, gérés par le SYTRAL (finances) et Kéolis (exploitation). Directeur : Jacques Rapoport.

Ville de Lyon :

Ses compétences en matière d'accessibilité sont limitées et dépendent souvent du Grand Lyon. Sylvie Guillaume est l'adjointe au maire déléguée au handicap. Chargée de mission : Cécile Jacasson.

Pour information, l'adjointe au handicap de Villeurbanne est Claire Le Franc.

### 2) Labellisation des commerces à Oullins (par Anne Mignonat) :

J'ai participé à la réunion sur les commerces accessibles d'Oullins qui a eu lieu en mairie le 6 février 2009.

Cette ville souhaite lancer chez elle le label des commerces handi-accueillants en reprenant la démarche entreprise sur la ville de Lyon par Laetitia Formisano, à laquelle certains d'entre nous avons participé et participons toujours pour la 2<sup>ème</sup> vague de labellisation.

L'association Centre Oullins souhaite créer une commission de labellisation en faisant appel aux associations de personne en situation de handicap (AMH, Point de Vue sur la Ville Amitié des Déficiés Visuels), en y associant leurs techniciens de la voirie pour qu'il y ait une synergie entre les services de la ville, qui pourrait s'inscrire dans les grands projets d'urbanisation de la Grande Rue d'Oullins.

Il y a eu une première réunion de présentation du projet commerces handi-accueillants avec les rampes amovibles en juin, ensuite élaboration du questionnaire qui a été envoyé en novembre. Il y a 2 semaines, une nouvelle réunion d'information, à destination des commerçants, a eu lieu. Pour l'instant seulement 9 commerçants ont répondu au questionnaire. Les 2 critères principaux pour entrer dans cette démarche sont toujours la porte d'entrée du magasin et l'accueil physique, c'est à dire la façon d'accueillir les personnes en situation de handicap, en formant un minimum les commerçants à l'accueil de ce public particulier.

Il est convenu que chaque association représentant chaque type de handicap envoie à Centre Oullins des informations sur la façon de gérer l'accueil physique de chaque type de personne handicapée, afin d'informer les commerçants.

L'association Centre Oullins va refaire une campagne de sensibilisation en utilisant les médias locaux et le porte à porte, afin que fin avril il y ait à peu près 20 commerçants à auditer. Les premières remises du label se feront courant mai-juin en présence des élus d'Oullins et médias locaux, comme cela avait été fait sur Lyon pour les 100 premiers commerçants.

L'association Centre Oullins va acheter des rampes amovibles qu'elle distribuera aux commerçants qui en feraient la demande.

Nous restons donc en contact avec eux mais il nous faudra au sein de Point de Vue sur la Ville, un responsable dossier commerces handi-accueillants car plusieurs villes limitrophes à Lyon vont vouloir entrer dans la même démarche.

### 3) Comité de Veille du Grand Lyon (par Sylvie Niogret) :

Une réunion a eu lieu début janvier pour nous présenter le fonctionnement de la nouvelle Commission Intercommunale d'Accessibilité (voir définition plus haut). Lors de cette réunion, nous avons proposé à Mr Abadie de participer à la formation des techniciens du Grand Lyon sur le handicap visuel. A suivre.

### 4) CARPA :

La réunion des associations du CARPA qui devait avoir lieu en janvier a été annulée en raison de l'accident dont a été victime Eric Benon. Nous attendons son rétablissement, prévu au printemps.

### 5) Halte SNCF Jean Macé (par Lise Wagner) :

Le 15 janvier dernier, Georges Masson représentait Point de Vue sur la Ville lors d'une réunion concernant la future halte ferroviaire Jean Macé. Cette séance était consacrée à l'aménagement des espaces publics du site et de la halte proprement dite.

Située au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue Berthelot, la halte ne comprendra aucun accès souterrain. C'est cependant ce que préconisaient de nombreuses associations en raison du risque encouru par les piétons sur cette zone déjà dangereuse en l'état actuel. Les trottoirs seront simplement élargis au maximum. Deux ascenseurs sont prévus pour desservir le niveau des quais. En revanche, il n'y aura qu'un seul escalier mécanique, dont le sens variera en fonction des flux de voyageurs. Nous ne savons pas encore quel sera le dispositif utilisé pour prévenir les déficients visuels de ce changement de sens.

Notons que la concertation avec les associations a permis de faire évoluer le projet initial dans le bon sens. Nous pouvons notamment nous réjouir que la demande concernant la présence de personnel sur place ait été retenue. Le principal point noir reste l'accès piéton en provenance des transports en commun locaux.

Cette note d'information est à votre disposition.

Si vous avez participé à des actions sur l'accessibilité au nom de Point de Vue sur la Ville ou si vous avez d'autres informations sur ce sujet à nous communiquer, transmettez-nous vos écrits.